



GSH10

ACTEUR PREVENTION SECOURS AIDE & SOIN A DOMICILE (APS ASD)

Public

Tous les acteurs du secteur de l'Aide à Domicile

Durée

2 jours consécutifs
+ 1 jour

Prérequis

Aucun

Groupe

10 personnes maximum

Validation

Un certificat d'APS ASD est délivré par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS au stagiaire ayant participé activement à la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Ce certificat est valable 24 mois, il impose de maintenir et actualiser ses compétences.

Objectif global

- Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels l'intervenant est exposé.
- Proposer des améliorations pour ses conditions de travail, la qualité de l'aide et la sécurité de la personne aidée.
- Proposer des améliorations pour ses conditions de travail, la qualité de l'aide et la sécurité de la personne aidée.

Points clés

- La PRÉVENTION
 - La démarche de prévention des risques du « métier ».
 - Observer et analyser les situations de travail dangereuses.
 - Détecter les risques d'atteinte à la santé.
 - Rechercher les déterminants responsables des situations dangereuses.
 - Proposer des axes d'améliorations.
 - Réaliser des techniques de manutention pour les personnes à mobilité réduite en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort.
- Le SECOURS
 - Protéger, d'examiner, d'alerter, de secourir.
 - Informer – rendre compte.
 - Mise en situation de secours et manutentions.
- Évaluation et certification des compétences acquises.

« Le titulaire du certificat d'Acteur Prévention Secours ASD est réputé détenir, par équivalence, le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et le Certificat d'acteur PRAP (compétences IBC) »

